Amnéville (57) : déjà interdit d’armes, Rachid Ben Said condamné à 14 ans pour des tirs au fusil d’assaut sur une automobiliste et six policiers

14/11/2026 à 20h25



Rachid Ben Said a été condamné le 13 novembre à quatorze ans de réclusion criminelle par la cour d’assises de la Moselle. Le 5 novembre 2023, à Amnéville, il avait tiré depuis sa fenêtre avec un fusil d’assaut sur une jeune automobiliste et six policiers. Quinze ans avaient été requis.

Il se trouvait déjà sous contrôle judiciaire avec **interdiction de détenir ou de porter une arme**. Il avait reconnu les tirs pendant l’instruction, tout en contestant l’intention de tuer.

Selon le récit de l’ouverture du procès publié par Moselle TV, des tirs avaient été signalés vers 21 heures, rue de Lorraine. La lunette arrière du véhicule de l’automobiliste avait été touchée. Les policiers de deux équipages avaient entendu plusieurs rafales. Un nouveau coup de feu avait retenti pendant leur progression dans l’immeuble. L’homme s’était finalement rendu.

La condamnation porte notamment sur des tentatives de meurtre et la détention d’armes de guerre. Elle s’accompagne de cinq ans de suivi sociojudiciaire, avec obligations de soins, d’emploi et de réparation, de quinze ans d’interdiction de porter une arme et de dix ans de privation des droits civiques.

Palais de justice de Metz, photographie d’archive de 2014. Illustration. Micleg44 / Wikimedia Commons, CC BY-SA 4.0.

Sources : L’Est Républicain, 13 novembre 2026 ; Moselle TV, 9 novembre 2026.